

viop, du Tsar, de demander, au Kaiser, quelles mesures l'Allemagne compte prendre pour révoquer le conflit.

Le Cyclone de Madagascar

Paris, 30 décembre. — Le cyclone qui s'est abattu sur Madagascar à la fin du mois de novembre, compte parmi les plus violents que l'on ait connus dans ces régions. Nous recevons d'un correspondant les notes suivantes prises au lendemain du sinistre :

Sans que le baromètre ait donné aucune indication, le cyclone s'est rué dans la nuit du 21 au 22 sur toute cette région si verte et si fertile. Tout est détruit, rasé. Les plantations de vanille sont anéanties. En face, sur la grande terre, comme on appelle ici la côte de Madagascar, la vallée du Jabirano a été ravagée. Les usines à manioc sont démolies, les plantations rasées ; les cocotiers même sont détruits. Le « Cambodge » chargé à Ankify 2,000 tonnes de manioc ; le commandant et son second étaient à terre, surveillant la mise sur chaland. Ils n'ont pu regagner leur bord et le navire a dû filer en hâte vers le large sans les attendre. Voici les deux officiers fort déconfortés et étrangement habillés (en vêtements prêts. A Ankify, ils ont dû fuir les maisons, dont les toits volaient, et le forêt, dont les arbres s'abattaient, pour aller se réfugier sur le sommet d'un mamelon dénudé, où seules les autres, une dizaine d'Européens ont attendu sous la pluie la fin du cyclone et le lever du jour.

En ville, le spectacle est déconcertant. Des masses de plusieurs tonnes ont été transportées à des centaines de mètres. La toiture de l'hôpital à charpente métallique a été enlevée par le vent, puis placée contre une des façades du bâtiment qui couvre 200 mètres carrés. Sur le rivage, à 200 mètres de la mer, trois chalands sont empilés. La jeteée est rompue en deux places. La digue qui relie la ville à la ville hindoue d'Ambanovo est détruite. Un remorqueur a enlevé le pont métallique qui franchissait l'Arroyo, et loin dans les terres nous voyons le remorqueur à sec, le pont à cheval sur sa proue.

Il semble que le nombre des victimes soit heureusement moins élevé, quoiqu'il soit difficile de réduire les dégâts matériels. A Nosy-Bé tous les Européens sont saufs. Quelques indigènes ont été atteints par les tôles qui sifflaient dans l'air comme des obus. A Ankify on est sans nouvelles de deux remorqueurs et de quelques chalands.

LE DRAME DU PERREUX

Une arrestation sensationnelle

Paris, 30 décembre. — On sait que samedi soir, au Perreux, Mme Chabrux, veuve d'un homme d'affaires mort récemment, et sa sœur, Mlle Sollet, ont été victimes d'une tentative d'assassinat à leur domicile, allée Marigny.

Un véritable coup de théâtre vient de se produire. Le service de la Sûreté a arrêté, cet après-midi, dans le quartier du Temple, l'auteur présumé de cette double tentative d'assassinat. Ce serait M. Eugène-Prospère Piron, maire de Gentilly. Il convient de dire qu'il n'y a là que des présomptions que la justice devra étayer plus fortement.

L'arrestation

Voici dans quelles circonstances s'est produite cette sensationnelle arrestation. Lorsque le commissaire de police de Joinville, M. Courdel, est intervenu le service de la Sûreté, M. Guichard se présentait en campagne et des premiers moments il acquiesça à la conviction que le meurtrier ne pouvait être qu'une personne très au courant des habitudes de la famille Chabrux.

L'enquête fut aiguillée sur une personne dont l'honorabilité était bien connue, c'était M. Piron, maire de Gentilly, marchand de cuirs, dont les bureaux se trouvent à Gentilly, 39, rue d'Arcueil et dont les magasins sont situés, 53, quai Valmy à Paris. M. Guichard avait appris qu'il y a quelque temps M. Piron très gêné par la baisse des valeurs boursières s'en était allé trouver M. Chabrux père et lui avait demandé de bien vouloir lui consentir un emprunt, pour lui permettre de ne pas vendre ses valeurs. L'affaire traîna pendant quelques jours, puis, subitement, après quelques jours de maladie, M. Chabrux père mourut. M. Piron reçut plusieurs fois dans la famille, mais il ne put obtenir ce qu'il demandait.

La double tentative d'assassinat se produisit.

Un bouton de gant

M. Guichard, en cherchant dans la poche où le crime avait été commis, fit une découverte.

Un bouton de gant, il ressemblait, assure-t-on, aux boutons des gants que portait M. Piron qui avait été signalé comme étant une personne fréquentant assez assidûment la maison.

C'était trop peu de chose, M. Guichard jugea prudent de chercher plus avant dans la vie privée de M. Piron. Il apprit que M. Piron avait un domicile à Paris, rue Gabriel-Vicini, dans le troisième arrondissement, tout à côté du square du Temple. Il pria M. Chabrux fils de bien vouloir l'accompagner et, ce matin, il le conduisit de très bonne heure à son cabinet.

— Nous allons voir M. Piron ensemble, lui dit M. Guichard, nous verrons bien si le signalement donné par votre malheureuse mère et votre tante, de l'assassin présumé, correspond à celui de M. Piron. On partit donc de bonne heure rue Gabriel-Vicini. M. Piron était parti pour déjeuner chez un de ses amis, un marchand de cuirs, M. Lévy, domicilié rue Geoffroy-Saint-Hilaire.

On attendit quelque peu en face de la maison; M. Piron se présenta enfin, il était une heure et demie.

M. Chabrux s'en alla au devant de lui. M. Piron lui tendit la main, spontanément, et dit :

« Tiens ! c'est vous ? »

Mais à ces mots M. Chabrux répondit : « Taisez-vous, misérable assassin ! »

M. Guichard était à quelques pas de là avec des inspecteurs. On s'empara de M. Piron et on le conduisit au service de la Sûreté.

M. Piron s'indigna et protesta énergiquement contre son arrestation. Il renouvela, au cours de l'interrogatoire qu'on lui fit subir, ses protestations, ne cessant de proclamer son innocence.

M. Piron est né le 30 mai 1877, dans le 11^e arrondissement. Il est marié avec la fille d'un riche banquier de Saint-Quentin et était fort honorablement connu.

Un interrogatoire

M. Piron, maire de Gentilly, a été conduit au Palais et interrogé par la Sûreté. Au cours d'un interrogatoire que lui a fait subir M. Damart, juge d'instruction, il a protesté de son innocence, et a déclaré s'être rendu chez M. Chabrux, pour le compte d'un tiers

qu'il n'a pu nommer. Voici quel aurait été le mobile du crime de Piron : Le maire de Gentilly était dans une situation désespérée. Il avait à faire face à un échéance de 30,000 fr. pour un prêt qu'il avait pris un centime. Interrogé sur ce point, il a répondu, qu'il n'aurait pas eu besoin de commettre un tel assassinat, un de ses employés lui ayant promis de lui prêter la somme dont il avait besoin.

Une confrontation concluante

Piron a été amené à la Pitié, où ses deux victimes ont été transportées. Il était conduit dans un groupe d'inspecteurs de la Sûreté, mais spontanément, Mme Chabrux et après elle, Mlle Sollet l'ont désigné avec le doigt, disant : notre assassin le voilà. M. Guichard depuis le mois de mai dernier, Piron appartient au parti radical-socialiste.

L'Affaire Rochette

Démentis officiels du gouvernement mexicain à propos de ses prétendues relations avec le banquier. — Les obligations du chemin de fer du Centre.

Paris, 30 décembre. — Les agences publient la dépêche suivante de Mexico, qui leur a été évidemment communiquée par le gouvernement mexicain : « Le gouvernement mexicain déclare officiellement que les informations données, relativement à des prétendus rapports avec Rochette, sont absolument inexacts. Il est faux qu'il existe une relation quelconque entre le gouvernement mexicain et Rochette, et que le gouvernement ait reçu de celui-ci la moindre somme d'argent pour les besoins de sa politique. »

Quant au chemin de fer du Centre, la commission a été donnée par le gouvernement antérieur et le gouvernement actuel la respect, comme il le respecte tous les contrats passés par son prédécesseur.

D'autre part, on a dit que Rochette avait émis en 1912, pour 25,000,000 d'obligations des chemins de fer du Centre. C'est cet argent que le gouvernement mexicain aurait appliqué aux besoins de sa politique. Or, il n'y a pas eu d'émissions d'obligations de ces chemins de fer en 1912.

Il y en a eu une en 1910, et une en 1911, qui ensemble ont porté non sur 25,000,000, mais sur 9,000,000. Enfin, on a dit que le gouvernement fédéral aurait accordé sa garantie financière à ces titres. Les obligations dont il s'agit sont garanties non par le gou-

vernement fédéral, mais par l'Etat de Zacatecas.

La France au Maroc

Le Rogui dans la Région de Fez

Tanger, 30 décembre. — Un rassemblement d'environ 500 dissidents a été signalé à Mesdra-Djore, à 10 kilomètres au sud-est de Fez ; il est commandé par le Rogui, et manifeste l'intention d'attaquer les tribus du sud de Fez.

Le commandant Michaud, avec le 1^{er} bataillon, la 1^{re} section cavalerie, et deux escadrons de cavalerie, quitta Fez le 26 décembre à destination de la kasbah d'Ain-Salah, à 10 kilomètres au sud-est de Fez, pour parer à toutes les éventualités.

Les progrès du catholicisme en Angleterre

Londres, 30 décembre. — D'après les chiffres fournis par le Catholic Directory, le catholicisme a fait, en ces dernières années, des progrès considérables en Angleterre. On y compte actuellement 5 archevêques, 17 évêques suffragants, 4 évêques auxiliaires, 2,182 églises et 4,401 prêtres.

L'Espionnage en Allemagne

Berlin, 30 décembre. — Un journal avait annoncé que trente individus, des Allemands et des Russes, avaient été arrêtés, à Breslau, pour espionnage, en faveur de la Russie. Plusieurs d'entre eux, disant le même langage, devaient, en cas de mobilisation faire sauter des ponts de Breslau.

EN RUSSIE

Le nouveau ministre de l'intérieur

S-Petersbourg, 30 décembre. — Un oukase impérial qui vient d'être publié accepte la démission pour raisons de santé de M. Makarov, ministre de l'intérieur, qui demeure membre du conseil d'empire et du Sénat d'ici.

M. Maklakov, gouverneur de Tchergov, est nommé général du ministère de l'intérieur.

BIJOUX NOTES

L'HOMME USÉ

A quel âge un homme est-il usé ? Est-il vrai qu'à cinquante ans un homme soit fini ? En Allemagne, les hommes d'affaires le jugent ainsi. Des maisons de commerce, nous affirmes-t-on, se séparent impitoyablement des hommes qui ont atteint l'âge fatal à partir duquel elles estiment qu'ils ne peuvent plus rendre que des services peu importants. Pour elles, l'homme de cinquante ans est usé.

Un journal berlinois a recueilli l'avis de sommités médicales qui ne sont pas de cet avis. Le président de l'Académie royale constate que les grands artistes de tous les temps, ont donné leurs œuvres les plus belles alors qu'ils avaient déjà atteint la cinquantaine.

Le professeur Krause déclare qu'il est absurde de prétendre qu'un général l'homme de cinquante ans est usé.

M. Debove, ancien doyen de la Faculté de Médecine de Paris est du même avis : « Il me paraît exagéré, dit-il, de prétendre qu'un homme de cinquante ans se trouve d'une façon normale dans une condition physique supérieure à celle d'un homme plus jeune. »

Par contre, je suis tout à fait convaincu que c'est la période dans laquelle l'homme normal est en pleine possession de toutes ses facultés intellectuelles, la période la plus productive pour les artistes, pour les savants, pour tous ceux dont la tâche exige autre chose qu'un effort purement physique.

Et les maisons allemandes qui renvoient systématiquement ceux des membres de leur haut personnel qui dépassent la cinquantaine, me paraissent fort mal avisées et user d'une politique contraire à la fois à leur intérêt et à la vérité scientifique.

Il n'y a, du reste, chez nous, qu'à regarder autour de soi, pour voir quel rôle jouent des hommes ayant dépassé la cinquantaine, pour se rendre compte qu'un homme de cet âge-là n'est pas usé. C'est alors que son expérience rend les plus grands services.

Mais il est vrai aussi que l'abus de la bière, en Allemagne, contribue pour beaucoup à épaissir les corps et les intelligences plus vite et plus tôt.

Si les Allemands se jugent finis à cinquante ans, tant pis pour eux ! — Ed. P.

Dernière Heure

La Crise Balkanique

La Conférence de la Paix

LA RÉUNION DU 30 DÉCEMBRE

Londres, 30 décembre. — Voici de nouveaux détails sur la séance de la Conférence de la Paix, tenue aujourd'hui sous la présidence de M. Danef :

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, Rehid Pachha, président de la délégation ottomane, donne les explications suivantes sur la réponse de la Turquie aux propositions des alliés.

Selon la promesse qui a été faite à la séance de samedi dernier, dit Rehid Pachha, la délégation ottomane a demandé de nouvelles instructions à Constantinople. Ces instructions sont arrivées hier, contenues dans une longue dépêche chiffrée. Malheureusement, environ la moitié de cette dépêche se trouve être incompréhensible, les chiffres ayant été complètement embrouillés dans la transmission.

Pour cette raison, la délégation ottomane se voit dans la nécessité de demander l'ajournement de la Conférence à demain onze heures. Cependant, pour ne pas perdre un temps précieux, ajoute Rehid Pachha, la délégation ottomane se met à la disposition de la Conférence pour discuter les points contenus dans la partie de la dépêche ottomane qui a pu être correctement déchiffrée.

Une courte suspension de séance permet aux délégués alliés, de se concerter. Ils décident unanimement, qu'il n'y a pas lieu de discuter une dépêche incomplète, pour la bonne raison que, dans la partie qui a été impossible de déchiffrer, il peut y avoir des références à plusieurs points mis en discussion, qu'il vaut donc mieux attendre que la dépêche entière de La Porte ait pu être nettement comprise.

La reprise, M. Danef fait connaître la décision des délégués balkaniques. Misami Pachha, second délégué ottoman, déclare alors que la délégation a reçu une dépêche autorisant de référer un certain nombre de questions à la décision des grandes Puissances.

C'est la première fois que la Turquie fait allusion à un arbitrage et à une médiation possible des grandes Puissances.

Un des délégués alliés demande à Misami Pachha, si cette proposition se trouve dans la dépêche qu'il est si difficile de déchiffrer.

Misami Pachha, quelque peu surpris par cette question, répond que la proposition de référer certains points aux Puissances se trouve dans une dépêche séparée.

Après s'être concerté avec les autres délégués alliés, M. Danef demande à la délégation ottomane de vouloir bien mettre, par écrit, cette dernière proposition. Mais la délégation ottomane se refuse, et la communication par écrit, n'est pas donnée.

Après acceptation de la date de mercredi, pour la prochaine séance, C. Danef, au nom des délégués balkaniques, renouvelle, à la délégation ottomane, la demande faite par eux, samedi dernier, pour obtenir des contre-propositions, offrant une base de discussion.

Autour de la Séance

Londres, 30 décembre. — On ne veut certes pas mettre en doute, dans les milieux balkaniques, la bonne foi des délégués turcs, qui déclarent n'avoir, dit-on, comme instructions officielles que celles d'un demandeur de paix. Mais on estime que la confiance a des limites. Nous voulons donner à l'Europe l'impression que nous faisons tous nos efforts pour arriver à une solution pacifique, déclare ce délégué balkanique. Voici bientôt une semaine que nous fournissons cette impression et la situation est aussi peu claire qu'un brouillard épais. Au bout de plus de quinze jours, aucune discussion n'a encore eu lieu. Il y a eu un coup d'arrêt, c'est qu'il y a un accord entre les délégués balkaniques et les délégués turcs, et l'on exprime presque quotidiennement à Constantinople, mais on estime que la confiance a des limites.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX

ROUBAIX, lundi, 30 décembre 1912. 2 h. soir, 6^e au-dessus de zéro, 770, beau temps. 5 h. soir, 5^e au-dessus de zéro, 770, beau temps. 9 h. soir, 5^e au-dessus de zéro, 770, beau temps. Minuit, 5^e au-dessus de zéro, 770, beau temps. 2 h. mat., 5^e au-dessus de zéro, 770, beau temps.

Nouvelles Sportives

LE TOURNOI DU SPORTING-CLUB DE PARIS. Paris, 30 décembre. — La dernière finale du tournoi international de lawn-tennis, du Sporting-Club de Paris, a été disputée aujourd'hui, entre deux champions simple à été gagnée par le Français Max Douguis sur l'Anglais Hoppe Crisp, qui fut battu par 6, 6, 8, 4.

LE GRAND PRIX DE L'AUTOMOBILE

Paris, 30 décembre. — C'est demain soir, à six heures, qu'aura lieu le clôture des engagements à droit simple, pour le Grand Prix de l'Automobile-Club de France de 1913. La Commission sportive a reçu actuellement dix-huit engagements, comprenant huit marques différentes. L'échéance est fixée au 1^{er} janvier 1913, à l'épave, en présence internationale.

Nouvelles Locales

ASCO

PLUS DE CORBILLARD. — Le Conseil municipal d'Asco, réuni en commission a étudié les différents modes de transports des corps.

Il a été donné le peu d'opportunité du corbillard dans la commune, ce transport étant excessivement coûteux, il fut décidé de n'employer, dorénavant et jusqu'à nouvel ordre, que le transport par brancard, beaucoup plus économique et demandé par la grande majorité de la population.

LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — Un concert a été donné par les membres de la Jeunesse catholique d'Asco, dimanche, à 5 heures du soir, dans la salle du patronage. Le programme avait été composé avec goût de intermèdes comiques et musicaux couvrant deux jolies comédies.

Après la séance, M. Georges Delebarre, président de la Jeunesse Catholique d'Asco, adressa quelques mots à l'assistance, qu'il remercia d'être venue applaudir les artistes.

M. l'abbé Roger, curé d'Asco, prononça lui aussi un discours de circonstance.

TRESSIN

MORT D'UN COMBATTANT DE 1870-71. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Alexandre Manche, ancien combattant médaillé de la guerre de 1870-71, décédé à l'âge de 72 ans.

M. Manche fit la campagne à l'armée du Nord où il fut blessé et fait prisonnier par les Allemands. Retraité de la Compagnie des chemins de fer du Nord, il laisse à sa veuve et à ses enfants, le souvenir d'une vie d'honneur et de travail.

Ses funérailles ont eu lieu, à Tressin, le lundi 30 décembre, à 9 heures.

CHERENG

AU SYNDICAT AGRICOLE. — Le banquet annuel qui réunissait les membres du Syndicat Agricole de Chérens, a eu lieu, dans la vaste salle de M. Lerouge, cabaretier, sous la présidence de M. Delahaye.

M. Delahaye, cultivateur à Anstaing, a défini dans des termes claires et précis, les bénéfices du syndicat et ses avantages pour l'avenir.

M. Delahaye, président, a remercié les membres du Syndicat, particulièrement M. Dujaudin, le dévoué secrétaire.

RONCO

CHEZ LES MELOMANES. — La société chorale « Les Mélomanes Roncois » a donné, hier, dimanche, une soirée bachique, qui a réuni, dans la salle du « Café de la Tête d'Or », une assistance nombreuse. Le programme des chants, composé de beaucoup plus qu'attendu, a été exécuté avec un succès remarquable. Un orchestre symphonique s'est fait entendre et sous la direction de M. Louis Labarre, a exécuté plusieurs loks morceux. Plusieurs membres de la société ont interprété des romances et diamantes comiques et ont obtenu un brillant succès. Le piano était tenu par M. Jules Derveaux.

MARCO-EN-BAREÛL. — COMMOEMENT D'INCENDIE, RUE DU LAZARO. — Un incendie dont la cause est inconnue a éclaté au cours de la nuit de dimanche à lundi, dans une petite ferme située rue du Lazaro, en face du jardin de l'Hospice.

Vers trois heures du matin, les fermiers, M. et Mme Theophile Van Eckel, ont dormi et les propriétaires n'ont été réveillés qu'après l'éclat d'un bruit de craquement insolite. Bientôt ils se rendirent compte que ce bruit venait du grenier. La fermière s'y rendit et aussitôt la porte du grenier ouverte, elle reçut une bouffée de feu.

En proie à un saisissement qu'on devine, elle sauva un nourrisson qui se mourait au rez-de-chaussée. Des voisins courageux vinrent la police et le locain retarder. Par bonheur, les quelques résidents n'ont subi aucun dommage, le corps de logis tout entier aurait été la proie des flammes, la toiture étant couverte en chaume.

Celle-ci ne brûla pas entièrement mais le plancher du grenier, deux lits, deux vêtements et du linge qui s'y trouvaient furent détruits par le feu. Les dégâts s'élevèrent en totalité à cinq cents francs et sont couverts par l'assurance.

La ferme est la propriété de M. Raymond Bonduelle, de Frelinghien.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION. — Hier lundi, à quatre heures du soir, ont eu lieu à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Catry, maire, les adjudications dont nous donnons ci-après les résultats :

Traçage d'entretien des bâtiments communaux en 1913, 1914, 1915 et 1916. — 1^{er} lot. — Terrasse, maçonnerie, plâtrage, carrelage. — Adjudicataire, M. Louis Proust, avec un rabais de 5 fr. 85 %.

2^e lot. — Charpente, menuiserie. — M. Albert Castelain, rabais de 17 fr. 80 %, adjudicataire. 3^e lot. — Couverture et singuage, et 4^e lot : ferronnerie, serrurerie. Adjudicataire, M. Vandenoote, rabais de 16 fr. 70 %.

Belgique

Tournai

Région de Conseil Communal

Présidence de M. le Bourgmestre. — Sont absents : MM. Castaigne et Victor Carboneille.

LE BUDGET POUR 1913

Le Conseil continue la discussion du budget de la ville pour 1913.

Il aborde la discussion des articles, par le chapitre des dépenses ordinaires.

M. Bourgmestre communique une requête du groupe de la Fédération nationale des Employés communaux de Belgique, tendant à voir employer leur traitement à raison de la cherté des vivres.

Le Collège n'est pas partisan d'accepter cette requête, parce que le budget ne permet pas pareille augmentation de charges. Mais il propose de réviser le barème, en fixant le traitement initial minimum des employés à 1,100 francs au lieu de 900.

M. Louis Carboneille appuie la demande des employés communaux, en faisant état de l'augmentation des denrées, et en citant l'exemple des administrations de bienfaisance de la ville et de nombreux industriels, qui ont augmenté le traitement de leur personnel.

M. Asou abonde dans le même sens, et il ajoute que la mesure proposée par le Collège ne donnera aucune satisfaction.

M. l'abbé déclare que la décision de la Commission des Hospices en ce qui concerne l'augmentation sollicitée par les employés est subordonnée à celle qui prendrait le Conseil communal à l'égard des employés de la ville.

M. Asou propose de voter la majoration à tous les employés communaux.

La proposition du Collège est adoptée.

M. Landrier demande si l'Etat a payé, à la ville, l'eau que celle-ci a employée lors de l'incendie de la gare.

M. Wibaut. — La question n'est pas encore tranchée.

Diverses remarques, relatives à l'éclairage, sont présentées par quelques membres.

M. Wibaut propose de renouveler le contrat de l'exploitation du service des boîtes, et de porter le chiffre afférent à ce poste de 25,000 à 34,000 francs.

L'honorable échevin, interpellé à ce sujet, annonce qu'un projet d'exploitation en régie sera présenté en 1913.

M. Louis Carboneille relève un article paru dans un journal de la ville, et dans lequel on reprochait au personnel du Bureau des travaux de la ville de ne pas accomplir son devoir.

M. Carboneille proteste contre les imputations contenues dans cet article, et rend hommage à la diligence du service des travaux.

M. l'échevin Wibaut joint ses protestations à celles de M. Carboneille, et à son tour, rend hommage au personnel de ses bureaux.

M. Asou sollicite l'établissement d'un service de bains chauds et d'hydrothérapie au bassin de natation de la ville.

M. Wibaut, en vertu d'une entreprise qui, à mon avis, peut donner de mécontentes, et les frais d'entretien seraient réellement trop élevés, en comparaison des recettes.

M. Boucher signale l'entretien déplorable des horloges de l'Hospice, et demande leur réparation.

Belgique

Tournai

Région de Conseil Communal

Présidence de M. le Bourgmestre. — Sont absents : MM. Castaigne et Victor Carboneille.

LE BUDGET POUR 1913

Le Conseil continue la discussion du budget de la ville pour 1913.

Il aborde la discussion des articles, par le chapitre des dépenses ordinaires.

M. Bourgmestre communique une requête du groupe de la Fédération nationale des Employés communaux de Belgique, tendant à voir employer leur traitement à raison de la cherté des vivres.

Le Collège n'est pas partisan d'accepter cette requête, parce que le budget ne permet pas pareille augmentation de charges. Mais il propose de réviser le barème, en fixant le traitement initial minimum des employés à 1,100 francs au lieu de 900.

M. Louis Carboneille appuie la demande des employés communaux, en faisant état de l'augmentation des denrées, et en citant l'exemple des administrations de bienfaisance de la ville et de nombreux industriels, qui ont augmenté le traitement de leur personnel.

M. Asou abonde dans le même sens, et il ajoute que la mesure proposée par le Collège ne donnera aucune satisfaction.

M. l'abbé déclare que la décision de la Commission des Hospices en ce qui concerne l'augmentation sollicitée par les employés est subordonnée à celle qui prendrait le Conseil communal à l'égard des employés de la ville.

M. Asou propose de voter la majoration à tous les employés communaux.

La proposition du Collège est adoptée.

M. Landrier demande si l'Etat a payé, à la ville, l'eau que celle-ci a employée lors de l'incendie de la gare.

M. Wibaut. — La question n'est pas encore tranchée.

Diverses remarques, relatives à l'éclairage, sont présentées par quelques membres.

M. Wibaut propose de renouveler le contrat de l'exploitation du service des boîtes, et de porter le chiffre afférent à ce poste de 25,000 à 34,000 francs.

L'honorable échevin, interpellé à ce sujet, annonce qu'un projet d'exploitation en régie sera présenté en 1913.

M. Louis Carboneille relève un article paru dans un journal de la ville, et dans lequel on reprochait au personnel du Bureau des travaux de la ville de ne pas accomplir son devoir.

M. Carboneille proteste contre les imputations contenues dans cet article, et rend hommage à la diligence du service des travaux.

M. l'échevin Wibaut joint ses protestations à celles de M. Carboneille, et à son tour, rend hommage au personnel de ses bureaux.

M. Asou sollicite l'établissement d'un service de bains chauds et d'hydrothérapie au bassin de natation de la ville.